

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 132 (1987)  
**Heft:** 11

**Artikel:** La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du No 11/1947  
**Autor:** Denéréaz, P.-F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344809>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

### Au sommaire du N° 11/1947

- *Troupes légères: Missions et armement, capitaine EMG P.-F. Denéréaz*
- *Variations sur le thème de la Normandie, lt-col D. Nicolas*
- *La guerre psychologique ou la mécanisation des esprits (suite), premier-lieutenant R.-H. Wüst*
- *Sur les papiers du champ de bataille, premier-lieutenant M. Cramer*
- *Petites questions sanitaires, D<sup>r</sup> E. Scheurer*
- *La guerre des blindés, Mft*
- *Bulletin bibliographique*

### Texte choisi

(...) Nos troupes légères eussent-elles été capables de remplir les missions qui leur furent confiées?

Il serait vain de répondre par un seul oui ou par un seul non. Appuyées sur un terrain fort: accès au Plateau ou entrées du réduit, elles auraient pu contrecarrer sérieusement certaines manœuvres initiales de l'ennemi mais non les régler, car leurs moyens de feu furent, surtout au début de la guerre, nettement insuffisants.

En effet, ce n'est qu'en mai 1941 que les arquebuses antichars sont introduites dans les troupes légères et leur attribution comme matériel de corps commencera en 1943; c'est en mars 1942 que les escadrons motorisés de mitrailleurs reçoivent chacun 12 mitrailleuses et en janvier 1943 que les compagnies motorisées de fusils-mitrailleurs des bataillons cyclistes et des brigades légères sont transformées

en compagnies motorisées de mitrailleurs à trois sections de mitrailleurs et une section de lance-mines de 8,1 cm; quant au réarmement des compagnies motorisées de canons d'infanterie par des canons antichars 47 (Pak), il se fera de mai 1943 à mai 1944. Toutefois, en ce qui concerne la défense antichars, nous pouvons ajouter que la remise aux batteries motorisées de canons des brigades légères d'un nouveau matériel avec affût biflèche pour tir direct était terminée en juin 1943.

Et l'on peut écrire que l'efficacité des nouvelles armes: pistolets-mitrailleurs, grenades à main et grenades antichars, mines et explosifs ne se serait révélée que vers la fin des hostilités tant il est vrai que la troupe assimile lentement emploi tactique et moyens nouveaux.

Ainsi pour des missions de barrage où le feu joue le principal rôle, nos

troupes légères se trouvaient en état d'infériorité en face d'un ennemi moderne. Seul le terrain pouvait leur procurer un avantage local et non leur mobilité tactique puisque leurs moyens de transport, à part la bicyclette, sont inemployables dans la zone de combat. D'ailleurs ce type de mission ressortit plutôt à l'infanterie, car les réserves, pour être utiles, doivent se trouver à pied d'œuvres.

«La force de combat des groupes motorisés de dragons de landwehr prévus dès le début de la guerre déjà pour la lutte contre les atterrissages ou les actes de sabotage ne parut plus suffisante pour anéantir un adversaire doté de moyens techniques supérieurs.» C'est pourquoi la constitution d'un bataillon de grenadiers spécialement entraîné et équipé pour le combat de rues et de localités, doté avant tout d'armes lourdes d'infanterie et possédant ses propres chars, fut ordonnée le 15 janvier 1943. En fait, cette mesure se révéla rapidement insuffisante puisque c'est à l'ensemble des troupes légères que fut confiée la mission de surveillance des régions exposées à l'atterrissage des forces aéroportées.

Pour parer au danger croissant de telles actions aériennes, notre conception d'alors était d'avoir une troupe d'intervention en dehors de la zone de débarquement, «nettoyée» au préalable par l'aviation de soutien. Quelle aurait été la puissance d'intervention

d'une brigade légère incapable de s'engager en bloc, réduite à ses propres moyens et difficilement déplaçable de jour?

Car surveiller implique une liaison parfaite entre les organes d'observation et d'exploration d'une part et le commandement d'autre part, aux fins de porter sans retard l'effort principal à l'endroit le plus menacé. L'engagement laisse donc présupposer un déplacement en vue d'un combat de rencontre d'un nouveau style.

Or, nous savons que le seul engin susceptible de se déplacer de jour et de s'enfoncer dans la zone de combat pour y chercher la décision est le char blindé, combinaison intime du feu et du mouvement protégés. Mais l'achat de chars blindés n'était pas possible pendant la guerre, de même que leur fabrication en Suisse. Aussi les quelques chars que nous avions en 1939, et que nous avons encore aujourd'hui, prévus à l'origine comme engins de reconnaissance des groupes d'exploration divisionnaires groupés en 1940 en trois compagnies de *chars blindés* attribuées aux brigades légères, sans que leur armement en soit pour autant modifié. On ne pouvait donc proprement parler d'une arme répressive et leur engagement eût été conditionné par le manque d'un soutien organique immédiat, tous les éléments motorisés légers étant obligés de quitter leurs véhicules loin de la zone de combat.

Capitaine EMG P.-F. Denéréaz